

## Conseil d'Administration

Séance du 25 mars 2021

---

### **Motion du Conseil d'Administration de l'ENSAM**

*Message à Madame la Ministre*

*de l'Enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation*

Le Conseil d'Administration de l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers, réuni le 25 mars 2021, sollicite Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation sur la question suivante.

En cette période de relance économique et de besoin urgent de réindustrialisation de la France, l'ENSAM souhaite accélérer l'impact de sa stratégie d'accompagnement de l'industrie française à sa performance et à sa compétitivité. En particulier, nous souhaitons rapidement transformer les plateaux technologiques des campus Arts et Métiers en outils de formation évolutifs sur les concepts de Learning Factories. Cela nous permettra de rapidement former nos étudiants ingénieurs à la montée en maturité technologique, digitale, environnementale ou sociétale d'un système industriel. Ces compétences nouvelles des ingénieurs Arts et Métiers permettront une accélération de la montée en maturité et donc de la compétitivité de l'outil industriel des entreprises françaises en France et à l'étranger.

Les besoins principaux identifiés sont :

1. Investissements pour monter en maturité les équipements physiques existants : instrumentation, capteurs, plateformes hardware et software de stockage, traitement et transmissions de données, interfaces hommes machines, robotisation, opération à distance... ;
2. Montée en compétence de l'ensemble de nos enseignants et personnels d'appui aux formations sur les technologies émergentes liées au digital et à l'environnement, réalisation de modules de formation interne, qui seront aussi déployés, en les adaptant, à des industriels, des formateurs du secondaire et du supérieur, les apprenants de l'établissement et d'établissements partenaire en France et à l'international ;
3. Renforcement des équipes d'appui et d'accompagnement des enseignants ;
4. Amélioration de la vie étudiante et de la continuité entre la vie associative et la vie éducative ;
5. Amélioration de l'ensemble des outils de suivi de parcours pédagogiques pour améliorer la personnalisation des cursus.

L'ensemble des parties prenantes du Conseil d'Administration de l'ENSAM (personnels, étudiants, alumni et partenaires industriels) est mobilisé pour assurer la construction et le financement de ce projet. En complément des financements apportés par la formation continue, la recherche partenariale et le mécénat d'alumni ou d'entreprises, nous souhaitons demander une augmentation des droits de scolarité des étudiants ingénieurs qui sera intégralement mise au profit de ce projet d'Evolutive Learning Factories et de l'ensemble des éléments environnants nos formations, sur chacun des campus Arts et Métiers.

Ces moyens financiers nouveaux et récurrents auront un effet levier très important en termes de capacités de l'établissement à répondre à des appels à projets du PIA4, de l'Europe (EIT Manufacturing notamment) ou des collectivités locales, et ne représenteront que moins d'un quart des investissements réalisés sur ce projet dans les cinq ans qui viennent et moins de 5% du budget annuel de l'établissement.

Ainsi, les étudiants ingénieurs recrutés par Arts et Métiers à partir de la rentrée 2021 disposeront-ils du déploiement progressif des possibilités des Evolutive Learning Factories de leur campus dans leur formation ainsi que de l'accès à distance de l'ensemble des jumeaux numériques. Ils se verront offrir des outils pédagogiques complémentaires (suite Office 365 complète, intégralité des outils de la suite 3DExperience de Dassault Systèmes, accès à distance à des serveurs de calcul pour exploiter les jumeaux numériques des Evolutive Learning Factories, une archive ouverte pour les ressources pédagogiques de l'établissement, ...).

La communauté Arts et Métiers, fédérée autour de valeurs d'entraide et de fraternité, se fera fort de se mettre en capacité d'accompagner tout étudiant à réaliser ses études, quels que soient ses moyens personnels, en assurant une exonération totale des droits de scolarité pour les boursiers CROUS, des bourses d'études complémentaires, des mécanismes de prêt d'honneur, des possibilités d'études sous statut d'apprentis... Par ailleurs, en matière de santé et de bien-être, l'ensemble des étudiants disposera aussi des services des dispositifs EVA (Écoute, Veille et Accompagnement opéré par la Fondation Santé Étudiants de France) et PEERCARE (lutte contre les addictions).

Le Conseil d'Administration demande donc à Madame la Ministre de prendre un arrêté visant à l'augmentation des droits de scolarité des étudiants ingénieurs d'Arts et Métiers à partir de la rentrée universitaire 2021, pour atteindre un montant cohérent avec les droits appliqués dans les autres écoles d'ingénieur du MESRI.